



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1714

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 1^{er} mai 2023, le règlement numéro 1714 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 792 000 \$ pour des travaux d'aménagement de parcs, d'acquisition et d'installation de modules de jeux, de mobilier urbain et d'équipements sportifs (Parapluie)** ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, au terme de la procédure d'enregistrement tenue à cette fin le 17 mai 2023, et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 1^{er} juin 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 14 juin 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville